



INFORMATIONS

No: 4 (juillet-août) 1986

PUBLIE PAR L'UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS
DE L'AGRICULTURE DES FORETS ET DES PLANTATIONS (U.I.S.T.A.F.P.)

— OPLETALOVA 57 PRAGUE 1 TCHECOSLOVAQUIE —



Nous exigeons une véritable démocratie en TURQUIE!

La première mesure des généraux qui ont pris le pouvoir en Turquie le 12 septembre 1980 a été d'interdire les grandes grèves et de suspendre la Confédération syndicale DISK (600.000 adhérents) et ses syndicats affiliés. Nombreux dirigeants et militants syndicaux sont passés par l'épreuve de la torture et de la prison. Le droit d'organisation et de négociation collective a été également suspendu pendant les 4 années qui ont suivies.

En même temps, la junte militaire a promulgué une nouvelle Constitution et fait un arsenal de lois répressives pour former la Turquie «démocratique» de demain. Le Fonds monétaire international a aussi appliqué des mesures économiques draconiennes qui ont porté atteinte aux conditions de vie et de travail des travailleurs, restés sans défense syndicale.

Aujourd'hui, pour certains, la démocratie est déjà rétablie en Turquie, pour d'autres il s'agit d'une transition démocratique. Pour nous, il s'agit ni de l'un ni de l'autre, bien qu'on assiste à l'intensification des efforts déployés par les forces démocratiques et progressistes pour une véritable démocratie dans le pays.

Il ne peut y avoir de démocratie dans un pays où les droits de l'homme et les droits syndicaux ne sont pas respectés. C'est le cas de la Constitution et des nouvelles lois syndicales qui sont en flagrante contradiction avec les normes internationales du travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est le cas également de la pratique: procès, torture, répression. Le procès contre la DISK et ses syndicats affiliés (dont deux syndicats de l'agriculture, l'un étant affilié à notre UIS) continue.

Nous avons toujours été à leurs côtés avec notre solidarité. Aujourd'hui, il faut un nouvel élan de solidarité plus active et plus concrète pour mettre fin à cette parodie judiciaire criminelle qui a duré trop longtemps. En exigeant:

- l'acquittement de tous les inculpés et la fin des persécutions;
- le rétablissement des droits de la DISK et de ses syndicats affiliés et la restitution de leurs fonds;
- le rétablissement des droits syndicaux et des libertés démocratiques;
- des garanties pour le retour au pays des syndicalistes forcés à l'exil.



LE PROCES CONTRE LA DISK — PROCES

RENFORÇONS NOTRE SOLIDARITE AVEC LA DISK DE TURQUIE

par **René Digne**, secrétaire général de l'UISTAFP

Notre UIS n'a jamais cessé de soutenir la lutte des travailleurs turcs et notamment celle de la Confédération DISK et de ses affiliées.

Lors de la 37ème session du Comité directeur de notre UISTAFP qui s'est tenue à Tripoli (Libye) en 1984, celui-ci a lancé un appel à la solidarité internationale avec nos camarades de la DISK de TURQUIE, avec nos camarades de TOPRAK-IS, affiliée à notre UIS, avec l'ensemble du peuple turc, les travailleurs et les démocrates de ce pays.

Nous appelions à la solidarité internationale, pour BRISER LE MUR DE SILENCE, imposé par le pouvoir répressif turc et ses alliés des USA et des pays de la Communauté européenne, sur les atteintes aux libertés les plus élémentaires que le peuple turc subissait depuis le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

AUJOURD'HUI QUE SE PASSE-T-IL ?

La situation actuelle des travailleurs de Turquie se caractérise par une dégradation continuelle de leurs conditions de vie et de travail. Un chômage élevé, un pouvoir d'achat en chute libre, la restriction des libertés syndicales et des droits démocratiques, tels sont les problèmes les plus aigus, à quoi s'ajoutent de nombreuses représailles contre les syndicalistes, les travailleurs et leurs familles qui essaient d'agir pour améliorer leurs conditions d'existence.

LE PROCES ILLEGAL

On ne peut oublier, aussi, que depuis le 24 décembre 1981, le pouvoir militaire a engagé un procès contre la DISK, en inculpant 52 camarades en demandant 52 peines de mort. Depuis, le nombre des accusés est passé à 1.477, avec l'unification des procès des syndicats affiliés à la DISK et des dirigeants de certaines organisations démocratiques, en unité d'action avec la DISK, l'acte d'accusation principal étant les «actes terroristes» en tant qu'organisation illégale, accusation basée sur le fondement de l'article 141 du Code pénal turc, tiré en 1936 du Code mussolinien.

Mais, comme l'a souligné le camarade Abdulah BASTURK, président de la DISK, lors de sa plaidoirie :

«Aujourd'hui, si nous avons commis un crime, c'est que nous avons résolument fait face à l'anarchisme, au terrorisme et aux partisans du fascisme. Que nous

avons défendu jusqu'au bout les droits des travailleurs.»

«Si nous sommes accusés de lutter contre le vol, l'exploitation, l'oppression et la contrebande,

si nous sommes accusés d'exiger des salaires plus élevés, des avantages sociaux pour les travailleurs,

si nous sommes accusés de lutter pour des lendemains meilleurs sans exploitation ni esclavage,

si nous sommes accusés d'être de vrais démocrates et patriotes,

ALORS, NOUS PLAIDONS COUPABLES.

SI CES ACTES SONT CONSIDERES COMME DES CRIMES, OUI, NOUS SOMMES COUPABLES».

Depuis le 15 janvier 1986, jour où le procureur militaire a commencé son réquisitoire, nous savons que la LUTTE DES TRAVAILLEURS ET DES DEMOCRATES TURCS, ainsi que la SOLIDARITE INTERNATIONALE, a contraint les autorités turques à prendre des mesures positives, comme la libération de certains détenus, la suppression de la demande de peine de mort pour les syndicalistes de la DISK et l'acquittement de 674 accusés.

Ces premiers résultats doivent nous encourager à amplifier nos efforts, à poursuivre nos interventions, pour obtenir que les 781 camarades qui restent inculpés et qui risquent de 6 ans à 20 ans d'emprisonnement, soient acquittés.

Nous devons amplifier notre solidarité pour :

- L'ACQUITTEMENT DE TOUS LES INCULPES
- LE RETABLISSEMENT DES LIBERTES SYNDICALES ET DEMOCRATIQUES
- LA REHABILITATION DE LA DISK ET LA RESTITUTION DE SES BIENS AINSI QU'A SES ORGANISATIONS AFFILIEES
- LE RETOUR SANS CONDITION DE TOUS LES EXILES SYNDICALISTES
- NE PAS PERMETTRE

UNE DEMOCRATISATION DE FAÇADE!

Le pouvoir turc veut se donner une image libérale, et accréditer l'idée d'un processus de démocratisation en cours. Cela est à rapprocher de sa demande d'adhésion à la C.E.E. Mais malgré des apparences de libéralisation du régime, la répression s'accroît contre la composante de classe du mouvement ouvrier et, plus généralement, contre tous ceux qui luttent.

1^{er} MAI 1986 A ISTANBUL

L'UISTAFP et la Commission Europe de la FSM, par la présence des camarades DIGNE et BONVALOT, étaient à Istanbul, ce 1^{er} mai 1986 qui marquait en Turquie le 10ème anniversaire de la 1ère commémoration massive organisée en 1976 par la DISK. Cette année, bien que la DISK soit suspendue, les autorités craignaient les manifestations du 1^{er} mai. Le Ministre de l'intérieur avait mis en garde toutes les préfectures, «contre d'éventuels événements qui pourraient se produire», et la police en état d'alerte depuis une semaine. Les forces de l'ordre ont procédé à d'importantes opérations, notamment dans les grandes villes. Elles ont arrêté des centaines de personnes «suspectes». Mais aucune mesure policière et répressive ne peut étouffer complètement le mouvement syndical et démocrate.

Les travailleurs ont mis pour ce 1^{er} mai l'œillet rouge à la boutonnière. Des tracts et autocollants ont circulé dans tout le pays. Dans une réunion du Parti populaire social démocrate, le cde BASTURK a déclaré : «Oui, on ne peut pas interdire le 1^{er} mai dans un régime démocratique.»

Lors de leur présence en Turquie, les camarades Digne et Bonvalot ont pu participer à une séance du procès de la DISK, et se sont entretenus avec les dirigeants de cette organisation et avec d'autres syndicalistes inculpés. Ils ont exprimé l'entière solidarité de la FSM et de l'UISTAFP, plus particulièrement à l'occasion de ce 1^{er} mai, qui constitue un symbole de lutte pour les travailleurs de Turquie.

POUR UN GRAND MOUVEMENT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

L'UISTAFP doit poursuivre, et poursuivra sous toutes ses formes son action de solidarité avec nos camarades de la DISK et de TOPRAK-IS. Mais, pour que son



POLITIQUE CONTRE LES SYNDICATS

DISK ET TOPRAK-IS

action soit à la hauteur de la lutte que mènent avec courage et héroïsme nos camarades, c'est de l'ensemble de ses organisations affiliées et amies qu'un grand mouvement de solidarité internationale doit venir, pour le respect des droits de l'homme, pour les libertés syndicales et démocratiques, pour la liberté d'opinion et d'organisation en Turquie.

Comme le soulignait le cde BAS-TÜRK,

«CE PROCES EST LE PROCES DE L'AVENIR, DE LA DEMOCRATIE, DES LIBERTES ET DES DROITS SYNDICAUX, DE L'AVENIR DES DROITS SOCIAUX.

POUR CETTE RAISON, TOUS LES DEMOCRATES DU MONDE, MES FRERES ET AMIS SYNDICALISTES, PORTENT UN INTERET INEVITABLE A CE PROCES. LEUR NOTION DE LA DEMOCRATIE L'EXIGE!»

Travailleurs de l'agriculture, des forêts et des plantations!

METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR EXIGER LA DEMOCRATIE EN TURQUIE!



Pour messages de protestation:

au tribunal militaire:

ISTANBUL,
2, Numarali, Askeri Mahmemesi
ISTANBUL — TURQUIE

au Président de la République de Turquie:

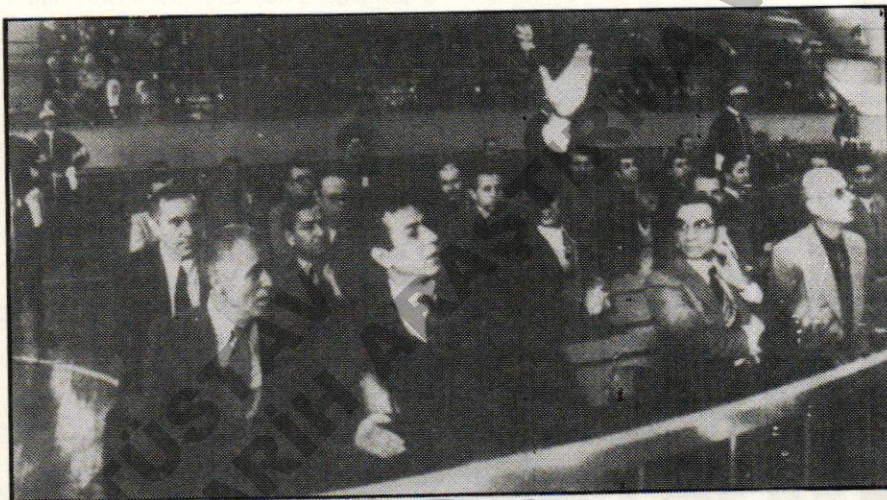
M. Kenan EVREN
Cumhurbaskani
Cankaya
ANKARA — TURQUIE

au Premier ministre de Turquie:

Mr. Turgut OZAL
Basbakan
T.B.M.M.
ANKARA — TURQUIE

Pour messages de solidarité:

DISK
c/o E. Tahiroglu
Receppasa So.
Selcuk apt. 14/7
Talismhane — Taksim
ISTANBUL — TURQUIE



Le procès: au premier plan le camarade Baştürk

Deux syndicats nationaux des travailleurs de l'agriculture sont affiliés à la DISK: DEVRIMCI TOPRAK-IS et TIS. Le premier est affilié à notre UIS et est membre de son Comité directeur.

Dans le procès toujours en cours — dans la phase actuelle les accusés font leur défense — 12 diri-

geants de DEVRIMCI TOPRAK-IS et 10 de TIS risquent des peines allant de 10 ans et 8 mois à 20 ans d'emprisonnement. D'autres — 9 de TOPRAK-IS et 5 de TIS — risquent des peines allant de 6 ans et 8 mois à 16 ans d'emprisonnement.

LISTE DES INCULPES

A. Ceux qui sont accusés en vertu des paragraphes 1 et 6 de l'article 141 du CPT et risquent des peines allant de 10 ans et 8 mois à 20 ans d'emprisonnement:

TOPRAK-IS:

Azmi Güner, Fuat Gedik, Adnan Aktuna, Rüstem Yaşar, Bekir Çelen, Hüseyin Kangal, Arif Binbir, Vahit Akbay, Bülent Kural, Cemal Urun, Bektaş Aşar, Ertan Yagiz.

TIS:

Veysi Ziya Dişli, Erduhan Karaoğullari, Ramazan Dipçik, Rüsten Şara, Dedo Yahn, Ibrahim Özdemir, Aşir Altıntaş, Ersin Doğanci, Mehmet Gazi Taş, Hasan Yoldaş.

B. Ceux qui sont accusés en vertu des paragraphes 5 et 6 de l'article 141 du CPT et risquent des peines allant de 6 ans et 8 mois à 16 ans d'emprisonnement:

TOPRAK-IS:

Salih Zeki Yılmaz, Anka Öcal, Mehmet Taş, Neşet Kihçaslan, Sezai Yörük, Ömer Lütfü Özeltan, Yaşar Biyikoğlu, Demirali Aykiran, Ali Gencolar.

TIS:

Hüseyin Tursun, Mehmet Demirler, Kasım Yılmaz, Yılmaz Erdoğan, Mahmut Gündüzbey

Injustice sociale, endettements, chômage

La Turquie est un grand pays avec 53 millions d'habitants et 780.576 km² de superficie (1,4 fois la France). C'est un des rares pays du monde auto-suffisants en produits alimentaires. 59% de la population active est occupée dans l'agriculture, 13% dans les industries manufacturières et 28% dans les autres secteurs (construction, commerce, transport, service etc.).

Aucune réforme agraire n'a été réalisée dans le pays, depuis la création de la République. L'injustice sociale dans la campagne s'aggrave accompagnée d'une exode rurale dont la conséquence est l'encerclement des grandes villes par des bidonvilles et l'augmentation du chômage. Les travailleurs agricoles subissent des mesures discriminatoires. Leur salaire minimum garanti, par exemple, est fixé à un niveau plus bas que celui des travailleurs industriels, ce qui a fait 1,96 dollar US (SMG journalier) en 1985. Les travailleurs de la campagne subissent les retombées de la crise d'une façon plus aigüe.

La politique ultra-libérale préconisée par le Fonds monétaire international et

l'ordre de 51 milliards de dollars US. Endettement et répression sont allés de pair.

Depuis 1980, les sociétés transnationales aussi se sont montrées plus intéressées à investir en Turquie. Le montant des capitaux étrangers entrés dans le pays a été trois fois supérieur à celui investi au cours des 26 années précédentes. Les investissements dans le secteur agro-alimentaire sont très encouragés par le gouvernement. **Unilever** qui est sur place depuis 1953, élargit son activité, **Ross** et **Polly Peck** viennent de faire leur entrée.

Les conséquences de la politique «tout à l'exportation» répondent non pas aux exigences de l'économie nationale, mais à celles de la nouvelle division internationale du travail — sont douloureusement ressenties: le marché intérieur se rétrécit, la consommation locale diminue, notamment celle de produits alimentaires. Par ailleurs, l'introduction de nouvelles cultures soi-disant compétitives sur le marché international, s'accompagne de changements parfois négatifs dans l'agriculture.

Toute cette politique est fondée sur un



Un grand nombre de femmes travaillent dans le secteur agricole

poursuivie ces dernières années, a deux conséquences importantes: avant tout, une dépendance de plus en plus grande de la Turquie envers les institutions financières impérialistes et, d'autre part, l'exploitation de plus en plus accrue des travailleurs et des couches défavorisées.

La dette extérieure du pays a fortement augmenté, atteignant en 1985, la somme de 22,5 milliards de dollars US, donc une augmentation de 5 milliards en quatre ans. Le rapport «dette extérieure — produit national brut» est passé de 33,2% à 42,8%. Encore faudrait-il ajouter que l'intérêt à payer sur cette dette est de plus de 5 milliards de dollars US. Selon les estimations de l'OCDE, la dette extérieure de la Turquie sera, en 1990, de

abaissement continu des revenus réels des travailleurs, et même des couches moyennes. Le niveau des salaires est en chute depuis cinq ans alors que le taux d'inflation est actuellement de l'ordre de 50%. Les salaires réels des travailleurs ont régressé de plus de 40% dans cette même période. La part des salaires dans le coût de production est passée de 14,75% en 1979 à 7,74% en 1985. La répression des syndicats et le contrôle sur les négociations collectives ont permis d'obtenir ces «résultats». Dans le même temps, la répartition du revenu national a évolué vers une plus grande injustice sociale. Ce tableau est tristement complété par l'augmentation très rapide du chômage dont le taux a atteint 22%.

Les assassins du 1^{er} mai 1977 sont encore en liberté

1^{er} mai 1986 à Istanbul

Le 1^{er} mai 1986 marquait en Turquie le 10^{ème} anniversaire de la première commémoration massive organisée en 1976 par la DISK, depuis que le 1^{er} mai avait été déclaré en 1925 «Fête des fleurs et du printemps» et jour férié. 51 ans après, des centaines de milliers de manifestants se rassemblaient à la place de Taksim à Istanbul. L'année suivante, à la même place, la manifestation de la DISK, aussi grandiose que celle de l'année précédente, a été attaquée par des armes automatiques: 34 personnes y ont trouvé la mort. Les agresseurs n'ont jamais été identifiés, ni avant ni après le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980. Ils sont encore en liberté alors que la junte militaire a supprimé même la «Fête des fleurs» comme un jour férié.

Cette année, bien que la DISK soit suspendue, les autorités craignaient les manifestations du 1^{er} mai. Le ministre de l'intérieur avait mis en garde toutes les préfectures «contre d'éventuels événements» qui pourraient se produire, et la police en état d'alerte depuis une semaine. Les forces d'ordre ont procédé à d'importantes opérations, notamment dans les grandes villes. Elles ont arrêté des centaines de personnes «suspectes».

Les travailleurs ont arboré ce jour l'œillet rouge au collet. Des tracts et autocollants circulaient dans tout le pays. Dans une réunion organisée par le Parti populaire social-démocrate, Bastürk, président de la DISK, a déclaré, qu'«on ne peut pas interdire le 1^{er} mai dans un régime démocratique».

